



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. Objet**

L'activité dont vous allez bénéficier est élaborée par le Circuit de Serre Chevalier®, dont les coordonnées sont fournies sur les documents officiels. Les documents qui sont associés aux prestations proposées par le Circuit de Serre Chevalier® assurent l'activité suivant les conditions générales de vente. Le caractère erroné et/ou incomplet de l'information fournie par ces documents ne saurait remettre en question la validité d'une commande passée par vos soins.

Les photos accompagnant lesdites offres ne sont pas contractuelles.

Les présentes conditions régissent nos rapports avec les Bénéficiaires. Elles prévalent sur toute autre stipulation émanant du Bénéficiaire.

Le simple fait pour le Bénéficiaire d'effectuer une commande vaudra consentement définitif et irrévocable de sa part sur les présentes conditions.

### **2. Modalités de réservation**

La commande d'une prestation doit obligatoirement être effectuée:

- soit par le mode de télépaiement via le site du Circuit de Serre Chevalier® : [www.circuitserrechevalier.com](http://www.circuitserrechevalier.com)
- soit par le biais de la fiche d'inscription fournie dans les documents d'informations. Cette fiche dûment complétée par le Bénéficiaire doit être adressée au Circuit de Serre Chevalier® dont les coordonnées sont fournies sur les documents officiels.
- soit par la remise d'un chèque cadeau faisant référence à l'un des partenaires commerciaux du Circuit de Serre Chevalier®. Dans ce cas, les prestations étant commandées par un intermédiaire, ces modalités de réservations seront régies par les conditions d'un contrat.

La confirmation d'une réservation de prestation ne sera effective qu'après règlement du solde de la prestation.

A la suite d'une commande, le Bénéficiaire devra prendre contact avec le secrétariat du Circuit de Serre Chevalier® pour convenir d'une date de réalisation de la prestation en fonction des disponibilités. La programmation de la prestation ne sera effective qu'après réception d'une confirmation au Bénéficiaire par e.mail ou/et courrier.

Aucune programmation de prestation ne peut être engagée sans avoir préalablement remplis les conditions des modalités de réservation.

Toute commande implique son acceptation aux présentes conditions générales que le Bénéficiaire reconnaît avoir consultées.

### **3. Validité de l'offre**

Nos offres s'entendent sous réserve de disponibilité au moment de l'inscription.

La prestation doit être réalisée pendant la période de validité indiquée sur le bon. Il est nécessaire de valider une date de réservation au moins 1 mois avant la date d'expiration du bon.

La période d'ouverture du Circuit de Serre Chevalier® pour la réalisation des prestations proposées se fait tous les jours entre le 10 décembre et le 10 mars de chaque année en fonction des conditions météorologiques.

### **4. Conditions d'exercice de l'activité**

Le Bénéficiaire est informé que le déroulement de l'Activité pourrait subir d'éventuelles modifications en raison soit d'un événement indépendant de la volonté du Circuit de Serre Chevalier® (météo) soit de décisions provenant des autorités compétentes concernées (sécurité). Le Bénéficiaire sera informé, dans la mesure du possible, des éventuels changements au moment où il prendra contact avec le Circuit de Serre Chevalier® pour réserver l'Activité.

Compte tenu d'une prévision impossible des conditions météorologiques à plus de 3 jours précédents la prestation, le Bénéficiaire est tenu de s'informer sur l'état de faisabilité auprès du secrétariat du Circuit de Serre Chevalier®.

Dans le cas d'une infaisabilité de l'activité programmée dû à des conditions météorologiques défavorables, le Circuit de Serre Chevalier® proposera un report de la prestation au Bénéficiaire suivant les disponibilités respectives.

Dans ce cas le Bénéficiaire profitera des conditions tarifaires conclues lors de sa commande pour la saison hivernale en cours.

Dans le cas d'un report pour la saison hivernale suivante, et s'il y a lieu a un changement des offres du Circuit de Serre Chevalier®, celui-ci proposera au Bénéficiaire une révision de la prestation sur la base des nouvelles offres. Le bénéficiaire devra procéder à un règlement complémentaire afin d'ajuster la prestation au nouveau tarif.

Toute activité non consommée du fait du Bénéficiaire pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

### **5. Prix**

Les prix indiqués sont exprimés en EUROS TTC (au taux de 19,6 % de TVA) et par personne. Ils ne comprennent pas toute prestation non expressément incluse dans le bulletin d'inscription. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en EUROS. Circuit de Serre Chevalier® se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un Bénéficiaire qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

### **6. Paiement**

L'inscription implique le paiement immédiat total avant la prestation. Le Bénéficiaire choisit le mode de paiement parmi ceux proposés par le Circuit de Serre Chevalier®. Ne sont pas considérés comme libérateurs de la dette : la remise d'un n° de carte de paiement tant que l'accord du centre de paiement n'est pas intervenu, ni d'un chèque tant que celui-ci n'est pas débité.

### a) Télépaiement

Le Télépaiement via le site de Circuit de Serre Chevalier® est réalisé conformément aux conditions du système général de paiement sécurisé. Dans le cas où l'autorisation de paiement serait refusée par l'organisme bancaire, la commande serait purement et simplement annulée.

### b) Chèque

Le paiement par chèque n'est possible que pour les chèques en EUROS tirés sur une banque française.

Le chèque devra être établi à l'ordre de Circuit de Serre Chevalier®, et envoyé à l'adresse de son siège social 22, route de Grenoble – 05240 LA SALLE LES ALPES. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou un extrait K Bis peut être demandé pour tout paiement par chèque.

### c) Carte bancaire

Le paiement est réalisé conformément aux conditions du système général de paiement sécurisé. Dans le cas où l'autorisation de paiement serait refusée par l'organisme bancaire, la commande serait purement et simplement annulée. Les numéros de carte bancaire ne sont en aucun cas communiqués.

### d) Virement bancaire

Le paiement est réalisé par un virement interbancaire et Swift pour les virements étrangers sur le compte suivant RIB :

Code Banque <b>16807</b> <small>IBAN International Bank Account Number</small>	Code Guichet <b>00134</b>	N° de Compte <b>03421012595</b>	Clé RIB <b>17</b>	Domiciliation <b>BPA LA SALLE LES ALP</b> <small>Banque Identification Code (BIC)</small> (adresse SWIFT) <b>CCBPFRRPPGRE</b>	<b>BANQUE POPULAIRE DES ALPES</b> RIB Identifiant de compte national  <b>SARL CIRCUIT DE GLACE DE SERRE CHEVALIER</b> 22 ROUTE DE GRENOBLE - 05240 LA SALLE LES ALPES
<b>FR76 1680 7001 3403</b>	<b>4210 1259</b>	<b>517</b>			

## 7. Rétractation

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 7 jours lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit. Cependant l'article L.121-20-4 prévoit que les prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée ne rentrent pas dans le champ de ce droit de rétractation.

## 8. Annulation

### a) Annulation du fait du Bénéficiaire

Le Circuit de Serre Chevalier® pourra accepter l'annulation de la totalité de la prestation jusqu'à J-30 jours. Au delà de cette date sans en avoir prévenu le Circuit de Serre Chevalier®, le paiement lui restera acquis.

### b) Annulation du fait du Circuit de Serre Chevalier®

Le Circuit de Serre Chevalier® peut exceptionnellement être contraint d'annuler la prestation si les conditions de sécurité l'exigent et en cas d'événements normalement imprévisibles (météorologie). En aucun cas, la responsabilité du Circuit de Serre Chevalier® de ne pourra être engagée et l'activité sera reportée à une date ultérieure.

## 9. Modification de la prestation

Le Circuit de Serre Chevalier® pourra être contraints de modifier un élément du programme en raison de circonstances pour des raisons climatiques, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants.

Au cas où la prestation serait modifiée ou annulée après son commencement pour cause de force majeure dépendant des responsabilités du circuit, le coût de la prestation sera facturé au prorata des heures réalisées.

## 10. Assurance

Le Circuit de Serre Chevalier® déclare avoir toutes les assurances RC requises. Cependant dans le cas d'une manifestation de compétition ou de location de piste le bénéficiaire devra fournir au Circuit de Serre Chevalier®, une attestation d'assurance RC organisateur compétition de véhicules à moteur ou signer une décharge de responsabilité du Circuit pour le couvrir d'accident ou d'incident impliquant les véhicules personnels.

## 11. Propriété intellectuelle

L'ensemble des logos, marques, dessins et modèles figurant sur les documents et site du Circuit de Serre Chevalier® sont la propriété de la sarl Circuit de Serre Chevalier®. Toute reproduction partielle ou complète, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, sont interdites sans le consentement des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

## 12. Informatique

En application de la Loi N°78-17 du 06 janvier 1978, les informations qui sont demandées au bénéficiaire sont nécessaires pour que l'inscription puisse être traitée. Les réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant l'inscription impossible. Toute infraction aux dispositions de la présente Loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

## 13. Régime légal

L'Activité présentée est soumise à la réglementation propre au secteur d'activité du Circuit de Serre Chevalier®, et ce dernier en est le garant auprès du Bénéficiaire. Cette activité n'est pas réglementée par la législation propre aux agences de voyages résultant notamment de la loi du 13 juillet 1992. Le Circuit de Serre Chevalier® ne saurait être tenu pour responsable en cas d'impossibilité d'exercer l'Activité en cas de force majeure au sens généralement accepté par la loi et les tribunaux français.

## 14. Règlement des litiges - Loi applicable

Les litiges nés des prestations du Circuit de Serre Chevalier® relèveront de la compétence des Tribunaux de Gap. Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit Français.